

dans le cadre du programme. D'autres portent sur le rapport entre le programme et le système régulier d'éducation et sur l'appui que nous donnons aux études post-secondaires.

Néanmoins, je veux assurer aux députés que je n'adopte pas une attitude désinvolte sur ce point. Mes fonctionnaires savent que quelle que soit la décision prise, elle influera sur le genre de formation accessible à tous les membres de l'effectif de la main-d'œuvre, notamment aux travailleurs d'âge moyen qui en ont besoin davantage. Nous voulons nous assurer que nous prenons la décision appropriée; nous ne voulons pas agir à l'aveuglette. A l'heure actuelle, un programme de recherche sur ce problème se poursuit en collaboration avec les provinces. La question a également été déférée au Conseil national de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour obtenir son avis. En juin dernier, j'ai demandé au Conseil d'examiner à fond la question de la formation professionnelle des adultes pour déterminer si les dispositions du programme, y compris celles qui ont trait aux allocations, ne pourraient pas être étendues aux groupes de la population qui n'y ont pas droit actuellement. Je leur ai déclaré:

Je voudrais que vous le fassiez, compte tenu de la nécessité de maintenir la couverture intensive dont bénéficient les groupes actuellement inclus dans le programme et de la nature du rôle du gouvernement fédéral dans le domaine de la formation des adultes.

En comptant sur le programme de recherches des provinces et l'avis du Conseil national, nous pourrions décider s'il faut étendre la portée du programme de formation, compte tenu du fait que nous voulons utiliser au mieux notre budget actuel.

L'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis) a mentionné la période de 52 semaines. La question est à l'étude. Nous tentons d'assouplir la formule; nous souhaitons améliorer le degré de formation au-delà des 52 semaines. Nous y songeons sérieusement, et nous espérons rendre une décision à ce sujet. Nous avons apporté des

modifications à nos indemnités de déplacement...

Mme MacInnis: Puis-je demander au ministre s'il se propose d'intervenir pour supprimer la discrimination à l'égard des femmes?

L'hon. M. MacEachen: L'honorable représentante pose la question sous une forme que je n'accepte vraiment pas. Elle parle d'une règle qui s'applique à tous, hommes et femmes, en rapport avec leur place au sein de la main-d'œuvre. Ce qu'elle demande, au fond, c'est si nous allons supprimer la discrimination...

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. MacEachen: Je n'ai rien contre le terme «discrimination» dans ce cas, car toute distinction que l'on fait revient à une discrimination. Dans les circonstances, la discrimination n'est pas contre les femmes, car elle vise tous les membres de la population active.

Mme MacInnis: Puis-je préciser ma question? Le ministre songe-t-il à déclarer que les femmes qui travaillent au foyer depuis trois ans seront considérées comme faisant partie de la population active aux fins de la loi?

L'hon. M. MacEachen: Il faudrait pour cela un changement de politique majeur. Évidemment, nous y réfléchissons. Un projet de loi est inscrit au *Feuilleton* au nom de l'honorable représentante et elle a bien défendu sa cause aujourd'hui. Nous prendrons la question en considération. En terminant, je remercie les députés d'avoir soulevé ce sujet et de m'avoir permis d'exposer le magnifique programme de formation de la main-d'œuvre canadienne.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous l'avez certainement exposé.

M. Baldwin: Avec indécence.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)